Rapport Moral 2021

Plusieurs évènements, internes ou externes à la FNISASIC, ont marqué l’année 2021.

En premier lieu bien sûr, il s’agit de la crise sanitaire qui nous a empêché de tenir notre session annuelle en janvier 2021. Le 3 juin toutefois, à l’issue de l’assemblée générale en visio qui a réuni près de 60 adhérents, nous avons eu le privilège d’écouter Julie Michau présenter l’enquête qu’elle a réalisée sur la traversée de la crise sanitaire dans les résidences de l’association Monsieur Vincent ; et Madame Marie-Dominique Trébuchet s’est interrogée avec nous sur la façon dont les valeurs fondatrices de nos institutions ont aidé les établissements à passer cette crise.

°

°. °

En second lieu, l’activité parlementaire a été abondante nous concernant.

D’abord, les deux propositions de lois examinées au printemps 2021 par l’Assemblée nationale et le Sénat et relatives au suicide assisté et à l’euthanasie nous ont rappelé que ces questions allaient être dans l’actualité politique dans les mois qui viennent. C’est la raison pour laquelle nous les avons inscrites à notre session qui s’ouvre aujourd’hui. Nous avons bien fait puisque le Président de la République a prévu un débat citoyen à leur sujet. Il faut également noter que Madame Bourguignon, nouvelle ministre de la santé, est réputée favorable à leur légalisation.

Notre session porte donc sur ces questions, afin de contribuer à la définition de notre position. Nous avons pris soin de mettre en premier l’enjeu que représente pour nos établissements la qualité de l’accompagnement des personnes jusqu’à la fin de leur vie, car cela correspond à une vision chrétienne de la dignité de la personne.

°

°. °

Ensuite, la loi confortant les principes de la République, dite loi sur le séparatisme, nous a inquiété car elle aurait pu modifier profondément les obligations qu’impose le respect de la laïcité à nos établissements. Heureusement, les travaux préparatoires et le texte de la loi reconnaissent que les principes de neutralité et de laïcité ne s’appliquent pas lorsque l’exécution d’un service public est confiée à des organismes privés qui se sont constitués sur un fondement religieux. Mais elle ne nous dispense pas de « respecter les principes de liberté, d’égalité, notamment entre les femmes et les hommes, de fraternité, de respect de la dignité de la personne humaine et de sauvegarde de l’ordre public », principes qui font partie de nos valeurs.

Néanmoins, la laïcité est un sujet difficile sur lequel, en pratioque, les opinions divergent, notamment au niveau de nos tutelles. En janvier 2017, le Professeur Pagnier, en présence du Professeur Truchet, nous avait fait un brillant exposé sur notre légitimité à affirmer notre inspiration chrétienne et à en tirer un certain nombre de conséquences dans les relations avec les professionnels. Son raisonnement reposait sur la notion d’entreprise de tendance, qui est aujourd’hui remise en cause par un certain nombre de juristes.

Comme cela avait été demandé au cours de l’une de nos dernières sessions, un groupe de travail avec des Universitaires est en préparation pour clarifier ces notions juridiques et leurs applications pratiques. L’idée est de publier un fascicule de synthèse. Pour enrichir ces travaux, un questionnaire vous sera adressé d’ici la fin du mois de juin pour recueillir vos pratiques et les questions/problèmes que vous rencontrez.

°

°. °

Le troisième élément externe est le rapport d’Eric Dujoncquoy, chargé de mission aux Apprentis d’Auteuil, intitulé « Établissements sanitaires, sociaux et éducatifs d’inspiration chrétienne, “une espèce en voie de disparition ?” l’urgence d’une mobilisation » qui a été diffusé avant l’été 2021. Il a été présenté lors de la session du 28 janvier dernier au cours d’une visio, qui a rassemblé 104 personnes.

En simplifiant, les congrégations ont largement engagé depuis plus de 20 ans la restructuration de leurs établissements sanitaires, sociaux ou médico-sociaux pour faire face à leur déclin démographique. Il ne reste, d’après nos estimations, qu’un nombre limité de congrégations (une trentaine environ, souvent dotées d’un seul établissement) qui ne sont pas encore entrées dans ce mouvement. A contrario, la réflexion en est à ses débuts pour l’enseignement congréganiste sous l’impulsion de l’URCEC. Celle-ci organise de mai à juillet des rencontres régionales sur ce thème, auxquelles la FNISASIC participe dans la mesure de ses moyens. Vous avez reçu des invitations pour vous y joindre.

La crainte justifiée exprimée par Eric Dujoncquoy est de voir des établissements congréganistes cédés au secteur privé, rétrécissant ainsi le champ des établissements d’inspiration chrétienne. La CORREF est très prudente sur ce sujet, considérant qu’il peut être légitime qu’une congrégation veuille ainsi financer la réorientation de ses missions. Dans ce contexte, la FNISASIC avance à pas comptés. Dans l’immédiat, nous tirerons avec l’URCEC le bilan des rencontres régionales.

°

°. °

L’Alliance Siméon vous a été présenté au cours de la session du 28 janvier. Son assemblée constitutive se tiendra le 24 juin. La FNISASIC, même si elle n’a pas été à l’initiative du projet, en est membre fondateur et membre du comité exécutif.

Les projets de statuts prévoient que l’Alliance contribue aux activités de la FNISASIC en relation avec son activité. La complémentarité entre les deux associations est ainsi affirmée ; elles travailleront ensemble – chacune dans son rôle – au bénéfice des établissements.

°

°. °

Comme vous avez pu le constater à la lecture du document sur les fondements du projet stratégique, les attentes exprimées par les adhérents et les administrateurs vis-à-vis de la FNISASIC sont très importantes. Clairement, nous n’avons pas les moyens d’y répondre complètement, sauf à recruter un permanent qui puisse prendre en charge l’animation des projets. Cela aurait entraîné une hausse importante des cotisations, qui aurait probablement suscité plus de réprobations que d’approbations de votre part. Le projet stratégique qui vous est proposé est donc plus modeste, nous en débattrons dans quelques minutes.

°

°. °

Un mot sur le site Prenons soin qui continue d’être consulté petitement mais régulièrement. Nous sommes en train de finaliser l’inscription d’une partie des établissements des Apprentis d’Auteuil.

Au cours de l’année 2021, l’habilitation de la FNISASIC à représenter les centres de santé infirmiers a été renouvelée par le ministère de la santé. Nous sommes donc toujours l’une des neuf institutions représentatives. Daniel Speckel, secrétaire général des diaconnesses de Strasbourg – merci Daniel – nous représentera désormais en remplacement de Léa Morize qui a souhaité en être déchargée et que je remercie de sa collaboration.

Une formation à la laïcité, à l’initiative de la FNISASIC et dont Dominique Buet a été l’artisan, sera engagée à la rentrée.

La formation “charisme et institutions” à Angers se poursuit. Une nouvelle session commencera à l’automne.

L’Institut catholique de Paris et le Centre Sèvres organisent à la rentrée un cursus en vue d’un diplôme universitaire d'éthique : « soin et santé dans un monde pluraliste ; accompagner, discerner, décider ».

La Mutuelle Saint Christophe organise des sessions de formation sur les délégations de pouvoirs et sur 10 bonnes pratiques à adopter pour se protéger du risque cyber. J’en profite pour remercier la Mutuelle de la fidélité de son partenariat.

Les informations correspondantes figurent sur le site de la FNISASIC et feront l’objet d’une lettre d’information.